

passé, les ONG du Nord ont généralement adopté la formule courante consistant à «détacher du personnel [volontaire] dans l'institution concernée à l'étranger, de manière à transférer la maîtrise de telle ou telle technologie qui peut s'avérer inadéquate sur le plan culturel ou social». ⁶⁵ Sans nier que des travailleurs expatriés soient requis, et préférant dans l'ensemble que les PVD recourent à ces derniers au lieu d'envoyer à l'étranger des étudiants qui s'occidentalisent ou qui, une fois revenus, sont rapidement employés par leur gouvernement national ou par des entreprises dans leur pays, Elliott pense que les volontaires expatriés devraient recevoir une bien meilleure formation. Leur tâche est, en soi, difficile, parce que «l'organisme qui les envoie, ainsi que les volontaires et l'organisme qui les reçoivent doivent remplir des conditions rigoureuses pour que le volontaire soit capable de jouer le genre de rôle catalytique que ce modèle suppose.» ⁶⁶

Comme c'est le cas pour la coopération technique de gouvernement à gouvernement, le rôle d'organisme de changement à l'étranger des ONG est plus exigeant que par le passé. Et encore une fois, pour avoir des chances de réussir, il faut des expatriés bien sélectionnés et bien préparés.

4.2 LES EMPLOYÉS DES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

Les institutions multilatérales mondiales font partie pour la plupart du système des Nations Unies, qui comprend l'Assemblée générale et le Secrétariat, les programmes de l'ONU (PNUD, UNICEF, etc.), les organismes spécialisés (FAO, OIT, UNESCO, OMS ...) et les institutions issues des Accords de Bretton Woods (FMI, BIRD, Banque mondiale). Ces organismes emploient collectivement environ 50 000 personnes, dont 20 000 sont des professionnels ou des cadres supérieurs. ⁶⁷ Les organisations multilatérales emploient des milliers de ressortissants des pays du

65 *Ibid.*, p. 61.

66 *Ibid.*, p. 61.

67 Slater, Terry, «UN Personnel Policies Support World Body's Unique Organizational Values», *Public Personnel Management*, automne 1992, p. 384.